BILAN DE CLOTURE

Convention n° 96/251 approuvée par délib. n°96/448/EUGE du 22/07/96

Avenant n°1 approuvé par délib. N° 98/902/EUGE du 30/11/98 Avenant n°2 approuvé par délib. N°ECO 9/4340/B du 08/01/02 Avenant n°3 approuvé par délib. N°ECO 3/126/B du 04/06/03 Avenant n°4 approuvé par délib. N°ECO 2/663/B du 15/03/04

CONCESSION PARC D'ACTIVITE DE LA MADRAGUE (OP. 176)

A- ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES AU 30/03/08

DEPENSES	НТ	ттс	RECETTES	НТ	πс
Acquisitions Frais Annexes	17 875,82	·	Produits locatifs Produits financiers	-56 682,68 1 667 626,88 7 963,52	2 000 393,39
TOTAL 1 Charges de gestion Taxe foncière	20 893,88 113 169,80		TOTAL 1	1 618 907,72 446 130,07	
Rémunération forfaitaire Rémunération sur dépenses Rémunération sur loyers	7 622,45 99 302,33 83 381,35	7 622,45 99 302,33 83 381,35	Participations CUM Participation à rendre	420 234,94 -2 782,95	502 600,99 -2 782,95
Rémunération de liquidation TVA perdue TOTAL 2	8 741,26 115,00 333 226,07	115,00		863 582,06	1 033 389,60
Frais financiers à CT Frais financiers à LT	21 292,73 433 155,96	433 155,96			
TOTAL 3 TOTAL DEPENSES	2 482 489,78		TOTAL RECETTES	2 482 489,78	2 985 063,83
TVA DEDUCTIBLE		3 767,07	TVA COLLECTEE		502 574,05

<u>Arrêté le présent état à la somme de</u> : 2 482 489,78 € (Deux Millions Quatre Cent Quatre Vingt Deux mille Quatre Cent Quatre Vingt Neuf euros et Soixante Dix Huit centimes)

Fait à Marseille le 18 septembre 2008 Le Directeur Financier,

M. de GARAM